

Pour vos projets culturels

Le projet doit s'intégrer dans une des neuf fiches actions de programme Leader, dans le cas présent se rapporter à la fiche 4 «Un pays rassemblé autour de la culture» téléchargeable sur le site www.paysvichyauvergne.com rubrique leader.

Objectif de l'action:

- Renforcer l'identité du Pays Vichy-Auvergne
- Impliquer les acteurs locaux
- Attirer un public nombreux
- Encourager la concertation
- Faciliter l'accès à la culture

Les opérations éligibles:

- Communication: agenda culturel, dépliants, présentoirs...
- Animation
- Sensibilisation
- Etudes: recensement des associations, des manifestations et des équipements
- Matériel léger et innovant: achat de matériels spécifiques pour la diffusion culturelle...

Les bénéficiaires:

- Aux **porteurs de projet publics** (collectivités locale...)
- Aux **porteurs de projets privés** (associations, ...)

Montant de la subvention:

- 20 % d'autofinancement
- dans les 80% restant:
 - 45 % de dépenses publiques nationales
 - 55 % de subvention FEADER

Pour toutes questions n'hésitez pas à contacter Christel Debout

Contact: communication@pays-vichy-auvergne.fr

04.70.96.57.31